

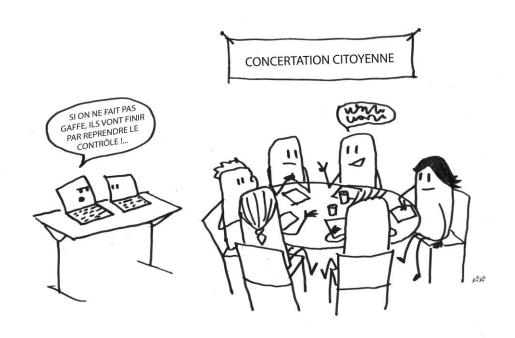




# CONCERTATION CITOYENNE SUR LES ENJEUX ETHIQUES LIES A LA PLACE DES ALGORITHMES DANS NOTRE VIE QUOTIDIENNE :

# SYNTHESE DE LA JOURNEE

Montpellier - 14 oct. 2017









### # ANALYSE TRANSVERSALE DES RECOMMANDATIONS

A partir des recommandations spécifiques formulées sur des cas concrets, nous analysons ci-après les dénominateurs communs, c'est-à-dire les éléments transversaux qui apparaissent à plusieurs reprises et qui peuvent constituer les prémices d'un positionnement citoyen sur la question.

### Ne pas brider l'expérimentation de nouveaux usages,

Pour commencer, nous pouvons noter que le positionnement des participants des différents sousgroupes n'est *a priori* pas hostile à l'égard des algorithmes. Tout le monde reconnait que ceux-ci offrent des opportunités immenses dans de nombreux domaines. Le panel citoyen a montré qu'il était globalement ouvert à l'innovation dans l'usage des algorithmes (p.ex. proposition de développer une carte vitale qui émettrait des recommandations à son propriétaire). Les citoyens ne souhaitent donc pas brider l'expérimentation de nouveaux usages. En revanche, ces nouveaux usages doivent respecter certains principes éthiques qui ont été largement discutés et qui sont présentés ci-après. Ceci démontre qu'un esprit critique ne rentre pas forcément en opposition avec l'innovation dans le domaine des algorithmes, mais qu'il peut aussi contribuer à la faire progresser.

### Un besoin de transparence

Le premier élément d'éthique qui ressort des recommandations des différents groupes correspond à un besoin de plus de transparence vis-à-vis de la conception et du fonctionnement des algorithmes. Un exemple frappant est que tous les sous-groupes ont émis l'idée de **rendre public les codes sources** (Santé, Emploi, Internet, Education) autant dans les usages des pouvoirs publics que dans ceux des acteurs privés. Mais cette transparence pourrait aussi passer par d'autres mécanismes que l'accès au code source qui reste bien souvent incompréhensible pour les non-experts. Elle pourrait passer par **une mise en lisibilité** des règles et hypothèses qui sous-tendent le fonctionnement des algorithmes.

Dans le domaine de l'action publique, l'usage des algorithmes crée de nouvelles possibilités techniques qui seront de plus en plus mobilisées par les pouvoirs publics. Mais à nouveau, **leur usage ne doit pas occulter les débats et les choix politiques** qui doivent avoir lieu par ailleurs. Les algorithmes ne sont jamais neutres, ils reposent sur des partis pris, des décisions qui doivent être **visibles** et non occultées par les algorithmes.

Associée à ce besoin de transparence est également apparue l'idée de documenter les usages actuels des algorithmes dans notre société grâce à la réalisation de statistiques.

## Une volonté de garder le contrôle

Un second groupe d'idées apparaissant sous diverses formes dans chacun des sous-groupes est lié au contrôle du « bon » fonctionnement et usage des algorithmes qui ne doivent en aucun cas se substituer aux décisions humaines. Deux sous-groupes ont émis l'idée de réaliser des **tests** robustes avant le déploiement des algorithmes dans des domaines sensibles. Il a également été discuté la nécessité d'effectuer des **mises à jour** régulières pour vérifier que l'algorithme réponde toujours aux objectifs visés.







Par ailleurs, les participants ont appelé les pouvoirs publics à plus de vigilance, à travers le renforcement du cadre réglementaire, l'augmentation des contrôles, mais aussi en fournissant un cadre permettant de protéger les lanceurs d'alertes ou encore en agissant directement sur les effets de centralisation en soutenant des alternatives. Les contrôles pourraient s'exercer en interne (par les développeurs) mais aussi en externe, sous la forme d'audits ou d'agréments délivrés à ceux qui auraient recours à ces technologies.

Enfin, le contrôle de l'homme sur la machine devrait également passer par le **renforcement des compétences** des usagers (professionnels ou particuliers) comme par exemple l'obligation pour les médecins utilisant des systèmes d'aide à la décision reposant sur des algorithmes, d'effectuer des formations continues.

### La quête d'une justice sociale

Plusieurs sous-groupes ont émis des recommandations visant à « plus d'éthique » dans l'usage des algorithmes. Ceci peut se matérialiser à travers l'actualisation des lois, le développement de chartes éthiques dans les différents domaines professionnels concernés, etc. Or, la définition de ce qui est juste ou pas est essentielle à la mise ne place d'une démarche d'éthique. Plusieurs principes ont été identifiés pour caractériser cette dimension.

Tout d'abord, la crainte que les algorithmes créent ou amplifient des **discriminations** a été mentionnée dans deux sous-groupes et plusieurs recommandations visent clairement à les éviter.

Il est ensuite ressorti la notion de **réciprocité**, notamment dans le partage de données dans le domaine de la santé. Ainsi, lorsque nous fournissons des données médicales pour faire avancer des travaux de recherches, il est juste que nous aillions accès aux résultats de ces recherches. Le cas contraire, il serait juste de faire payer ces données.

Les participants ont également partagé le constat que tout système quel qu'il soit commet des erreurs. Est donc apparue l'idée de rendre possible les **recours** lorsqu'une personne se sent lésée par l'usage d'un algorithme, et le cas échéant la mise en place de **systèmes de compensation** des dommages.

Cette quête de justice sociale passe enfin par un travail visant à **réduire les inégalités** de connaissances (à travers l'éducation de la population, des élus, etc.) et d'accès à ces technologies (à travers la création de lieux dédiés).

# Un enjeu particulier sur les données

Si cet enjeu est apparu plus fort dans le sous-groupe ayant traité la question des algorithmes dans le domaine de la santé (dans lequel l'usage des données peut s'avérer extrêmement sensible), la question de savoir à qui appartiennent nos données et quels sont les usages qui en sont faits est également apparue dans d'autres sous-groupes (Emploi et Internet). L'anonymisation des données depuis le code source est ressortie comme une option pour s'assurer qu'aucune dérive heurtant les libertés individuelles ne puisse survenir.